



Bruxelles, le 17 décembre 2020
(OR. en)

14017/1/20
REV 1 COR 1
OJ CRP1 48

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

18 décembre 2020 (9:00)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE RÉVISÉ

Il convient de retirer les points suivants:

Points sans débat (I)

Affaires institutionnelles

Lettre

31. (évent.) Nomination d'un nouveau président de l'AEMF; Lettre demandant au Parlement européen de confirmer le candidat XXX au poste de président de l'AEMF
Approbation d'une lettre

 13988/20
EF

Affaires générales

109. Règlement REACT-UE
Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption de l'acte législatif

 13819/20
REGIO

Affaires économiques et financières

111. Règlement établissant le programme "Douane" aux fins de la coopération dans le domaine douanier
Confirmation du texte de compromis final en vue d'un accord   14089/20
 UD
112. Conclusions sur le rapport spécial n° 21/2020 de la Cour des comptes européenne
Approbation  14081/20
Décision de recourir à la procédure écrite 14080/20
EF

o
o o

Les points ci-après sont libellés comme suit:

Points avec débat (II)

Emploi et politique sociale

6. Décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier la convention (n° 190) de 2019 de l'OIT sur la violence et le harcèlement  13995/20
Orientations pour la suite des travaux

Points sans débat (I)

Emploi et politique sociale

33. Règlement modifiant le règlement (UE) n° 223/2014 en réponse à la crise de la COVID-19 (financement au titre du FEAD)   13603/1/20 **REV 1**
Confirmation du texte de compromis final en vue d'un accord SOC

-
-  Première lecture
-  Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)
-  Sur la base d'une proposition de la Commission
-